

Vers un nouveau certificat médical

Jeudi 3 décembre 2009
HES SO Sierre

Co-organisé par :

Clinique romande
de réadaptation

suvaCare

Partners of Rehabilitation

Hes·SO VALAIS
WALLIS

Hochschule Sion
de Suisse romande
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences
Western Switzerland



SOCIÉTÉ WALLISER
MÉDICALE ARZTE-
DU VALAIS VERBAND

Le certificat d'incapacité de travail

dans la situation d'une personne astreinte à une mesure AI

- ▶ **Le cas de figure**
- ▶ Homme né en 1957, CFC de carreleur, employé comme ouvrier au cadastre dans une administration communale
- ▶ Poste de travail : mensurations, abornements, relevé de canalisations sur le terrain. Exigences fonctionnelles : déplacements en terrain irrégulier, port de trépieds, bornes entre 10 et 15 kg
- ▶ Atteinte à la santé : petite hernie discale comprimant le nerf
- ▶ Limitations selon l'assuré : douleurs permanentes, pas de problèmes de sommeil, pas de positions en porte-à-faux, ni ports de charges; se sent mieux assis que debout; pas de problèmes pour se déplacer en terrain inégal ni sur les escaliers
- ▶ Limitations selon le SMR : activité habituelle plus exigible; activité de carreleur exclue; CTT dans une activité adaptée, sans ports de charges de plus de 10 kg et avec possibilité d'alterner les positions

Le certificat d'incapacité de travail dans la situation d'une personne astreinte à une mesure AI

- ▶ **Les mesures de réadaptation prévue**
- ▶ Stage d'orientation dans une institution afin de préciser par la pratique les possibilités de réadaptation
- ▶ Pistes possibles :
 - ▶ Dessin technique
 - ▶ Gestion de stocks, logistique
 - ▶ Informatique, bureautique
 - ▶ Mécanique de précision
 - ▶ ...

Le certificat d'incapacité de travail

dans la situation d'une personne astreinte à une mesure AI

- ▶ **La problématique**
- ▶ Après instruction de la demande (rapports médicaux, év. Examen SMR ou expertise), le SMR conclut :
 - ▶ Incapacité de travail dans l'activité habituelle
 - ▶ Capacité de travail totale dans une activité adaptée
 - ▶ Limitations à prendre en compte :
 - sans ports de charges de plus de 10 kg et avec possibilité d'alterner les positions
- ▶ Après une semaine de stage, l'assuré présente un certificat d'incapacité de travail de 100 % pour une durée indéterminée

Le certificat d'incapacité de travail

dans la situation d'une personne astreinte à une mesure AI

- ▶ **Les questions que se pose l'AI :**
- ▶ Par principe, l'activité proposée est adaptée aux limitations; un élément nouveau (aggravation) est-il intervenu, justifiant une aggravation de l'atteinte à la santé et empêchant la poursuite de la mesure de réadaptation?
- ▶ S'agit-il d'une nouvelle atteinte à la santé?
- ▶ Si non, le médecin signant le certificat sait-il exactement en quoi consiste la mesure et que celle-ci est compatible avec l'atteinte à la santé?

Le certificat d'incapacité de travail

dans la situation d'une personne astreinte à une mesure AI

▶ **Les solutions**

- ▶ Informer le médecin traitant, avant le début de la mesure, du projet de réadaptation, des conditions-cadre et des activités prévues pour son patient
 - ▶ Directement par téléphone
 - ▶ Par courrier, avec un descriptif des activités auxquelles sera confronté l'assuré/patient
- ▶ Donner à l'assuré un modèle de certificat d'incapacité de travail, spécifique à cette situation particulière, à donner au médecin traitant en cas d'arrêt de travail. Y joindre une lettre d'accompagnement expliquant le contexte

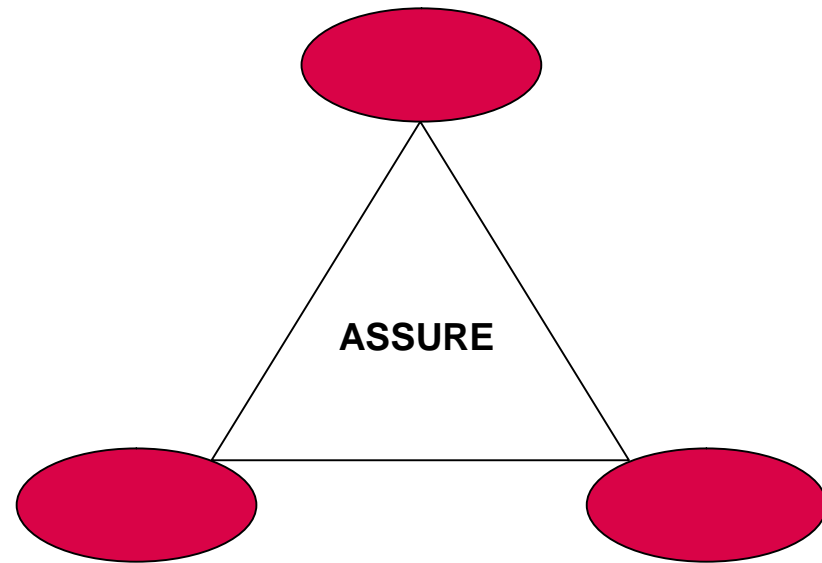
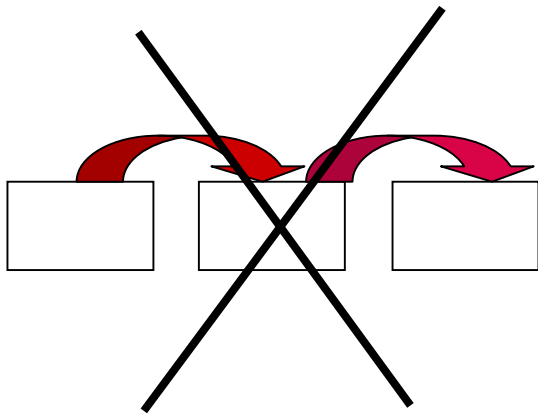
Le certificat d'incapacité de travail

dans la situation d'une personne astreinte à une mesure AI

- ▶ **Ce qui est attendu du médecin traitant**
- ▶ Un certificat relatif aux changements intervenus depuis l'appréciation du SMR (appréciation à faire parvenir au médecin)
- ▶ Des informations s'il s'agit d'une atteinte à la santé indépendante de celle ayant entraîné des mesures AI
- ▶ La date de la reprise probable de la mesure
- ▶ Un soutien au patient dans la reprise d'une activité
- ▶ Une collaboration avec le spécialiste en réadaptation

Le certificat d'incapacité de travail dans la situation d'une personne astreinte à une mesure AI

Une réadaptation réussie est le fruit d'une collaboration
pluridisciplinaire et d'un
dialogue entre tous les **partenaires**



Merci de votre attention !

Co-organisé par :

Clinique romande
de réadaptation

suvaCare
Fédération de réadaptation

Hes·SO VALAIS
WALLIS

Hochschule Sonderschule
de Sion spécialisée
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences
Western Switzerland



SOCIÉTÉ WALLISER
MÉDICALE ARZTE-
DU VALAIS VERBAND